

L'ACCOMPAGNEMENT SOCIAL ET FAMILIAL



le service

Le service Accompagnement Social et Familial de l'Udaf de Loire-Atlantique est composé de délégués aux prestations familiales et d'intervenants sociaux qui exercent des mesures d'accompagnement à domicile.

le public

Les personnes susceptibles d'être accompagnées par le service ASF sont des ménages ou des familles ayant des difficultés dans la gestion de leur budget et notamment de leurs prestations sociales et/ou familiales ou en difficulté sur le plan du logement.

en pratique

Les mesures exercées par le service ASF sont toutes des mesures d'accompagnement. Les personnes conservent tous leurs droits civils ainsi que leur autorité parentale.

Les visites s'effectuent au domicile des personnes accompagnées.



MAESF / MJAGBF

Mesure d'Accompagnement en Économie Sociale et Familiale
Mesure Judiciaire d'Aide à la Gestion du Budget Familial

QU'EST-CE QUE C'EST ?



Les mesures sont exercées dans le cadre d'un accompagnement à domicile organisé en visites mensuelles. Un travail est réalisé autour du budget visant à prioriser les dépenses pour sécuriser les besoins des enfants.

En MJAGBF, les prestations familiales sont gérées par l'Udaf 44 et les décisions sont prises avec les parents, si cela est possible, dans l'intérêt des enfants.



LE PUBLIC

A destination des parents ayant des difficultés dans la gestion de leur budget et en particulier dans l'utilisation des prestations familiales.

LE CADRE



Les mesures MAESF et MJAGBF sont inscrites dans le cadre de la protection de l'enfance.

La mesure MAESF est contractualisée avec le Département.

La mesure MJAGBF est ordonnée par un juge des enfants.



LA DURÉE

La mesure MAESF est prononcée pour 6 mois et renouvelable jusqu'à 2 ans. La mesure MJAGBF dure en moyenne 1 an et peut être renouvelée sans limite dans le temps.



L'EXERCICE

Les mesures sont exercées par ces professionnels certifiés délégués aux prestations familiales.

À QUI S'ADRESSER ?



Les mesures exercées par le service Accompagnement Social et Familial sont initiées par l'assistante sociale de secteur. Au cours du suivi, les intervenants travaillent en lien avec le service social référent.

Mesure d'Accompagnement Social Personnalisé **MASP**

QU'EST-CE QUE C'EST ?



La mesure MASP est destinée aux personnes rencontrant des difficultés financières ne permettant pas de garantir leur santé et leur sécurité. Cet accompagnement vise à restaurer les compétences nécessaires pour une reprise progressive d'autonomie en travaillant autour de la gestion administrative, financière et de l'accès aux droits. La gestion des prestations sociales est généralement déléguée à l'Udaf 44.

LE CADRE ET L'EXERCICE



La mesure est contractualisée entre les personnes et le Département. L'exercice est réalisé par un intervenant social dans le cadre de visites périodiques à domicile.



LA DURÉE

La mesure est établie pour une durée de 6 mois à 1 an et est renouvelable dans la limite de 4 ans.

Mesure d'Accompagnement Social Lié au Logement

ASLL

QU'EST-CE QUE C'EST ?



La mesure ALI permet d'accompagner les ménages en difficultés dans la recherche, le maintien ou l'entrée dans un logement. La mesure apporte conseils et aide éducative budgétaire, informations sur les droits, devoirs des locataires, médiation avec le bailleur et/ou les créanciers notamment.

LE CADRE ET L'EXERCICE



La mesure est contractualisée entre les personnes et le Département ou Nantes Métropole. L'exercice est réalisé par un intervenant social dans le cadre de visites mensuelles à domicile.



LA DURÉE

La mesure est établie pour une durée de 4 mois et est renouvelable 2 fois pour 6 mois.



Les délégués aux prestations familiales

Titulaires d'un Certificat National de Compétences, les délégués aux prestations familiales exercent auprès des familles une action éducative visant à rétablir les conditions d'une gestion autonome des prestations familiales.

Les intervenants sociaux

Les intervenants sont des professionnels titulaires d'un diplôme de travail social.

Ils travaillent en étroite collaboration avec les partenaires, selon la mesure exercée et les objectifs (bailleurs sociaux, fournisseurs d'eau et d'énergie, Préfecture, créanciers...).



*Union départementale des associations familiales de Loire-Atlantique
Accompagnement Social et Familial*

Adresse : 2 impasse de l'Espéranto - Saint-Herblain - 44956 Nantes cedex 9
Tél. 02 51 80 30 00 - E-mail : info@udaf44.asso.fr - site internet : www.udaf44.fr